Qui peut s'inscrire à la section sportive scolaire ?

Tout élève, **garçon ou fille**, entrant en 6ème ou en 5ème peut postuler. La section sportive accueillera les pratiquants de club et les débutants dans la limite des places disponibles (**16 places**). Le premier critère sera de posséder un bon dossier scolaire mettant en évidence la capacité à associer positivement travail scolaire et pratique sportive plus intensive. L'admission tiendra compte, si possible, du bilan de l'entraineur sportif, de l'implication des élèves au sein de l'école ou de l'association sportive et de leur motivation.
L'admission à la section sportive scolaire n'est plus conditionnée par un examen médical préalable, chaque élève étant jugé apte à priori.

Si vous souhaitez vous inscrire, demandez un dossier de candidature à votre professeur d'EPS ou Professeur des écoles

Le dossier complet est à retourner au collège pour le 13 juin 2020 dans la mesure du possible.

SECTION SPORTIVE FUTSAL

Collège Anne FRANK
34 av de la libération
71210 MONTCHANIN

Tel : 03.85.77.08.85
Mel : 0710060e@ac-dijon.fr

Qu'est-ce que le FUTSAL ?

C'est une activité spectaculaire en plein essor, complémentaire du football. Les joueurs peuvent y renforcer leur esprit d'équipe, y développer leur vision du jeu et une prise de décision rapide, leur technique, le jeu en mouvement. Cette discipline, essentiellement scolaire, oblige, via la règle du non contact, au contrôle de son engagement et préserve ainsi l'intégrité physique des participants.

Qu'est-ce qu'une section sportive ?

Une section sportive scolaire est un **dispositif optionnel** choisi par l'élève et sa famille qui permet à celui-ci de bénéficier d'un entraînement plus important dans une discipline sportive afin de se perfectionner dans son sport, tout en permettant à l'élève de suivre une scolarité classique. Elle a pour but de permettre à l'élève une réussite équilibrée entre son parcours scolaire et son activité sportive. **Trois heures** y sont consacrées **chaque semaine** (une séance d'1h et une de 2h, placées généralement en fin de journée). Les autres cours sont les mêmes que pour n'importe quel collégien.

La section sportive futsal dans l'établissement

La section sportive constitue l'un des volets du projet d'établissement. Elle a pour but de motiver les élèves en leur donnant l'occasion d'accroître leurs compétences dans une activité qu'ils aiment. Le travail portera également sur l'arbitrage, afin d'avoir une parfaite connaissance de l'activité et un respect renforcé de cette fonction essentielle. Le tout doit valoriser le jeune et développer sa confiance en lui.
Le futsal est une discipline dans laquelle l'établissement réussit puisque chaque année depuis 9 ans les élèves de l'association sportive montrent leur maîtrise par les **titres gagnés au niveau départemental et académique**. En 2017,2018 et 2019, l'équipe de la section sportive a été sacrée championne départementale et interdépartementale (titre le plus élevé possible à cet âge). En 2020, avant le confinement, elle était à nouveau qualifiée pour la finale départementale.
La section sportive est encadrée par M. PEYRABOUT, professeur d'EPS en lien direct avec l'équipe pédagogique et le chef d'établissement. Un partenariat a été signé avec le club de football local, la JSMO ; et le conseiller technique départemental de la F.F.F. nous rend visite chaque année lors d'une séance d'entraînement.
D'un point de vue scolaire le suivi s'effectuera très régulièrement en partenariat avec les professeurs principaux des classes concernées. Les contraintes d'entraînement sportif ne doivent pas excuser un manque de travail scolaire.

La conduite du projet suppose une **grande motivation et un engagement de la part des élèves** concernés, la finalité de formation étant l'épanouissement d'une personnalité autant intellectuelle que sportive.

Il impose donc que l'élève engagé dans la section sportive organise ses temps de travail, de repos et de loisirs. Les élèves pourront participer à l'aide aux devoirs mise en place au sein de l'établissement en fonction de leurs besoins.

Une **évaluation spécifique sera effectuée et jointe au bulletin** de notes trimestriel.
Les entrainements se dérouleront sur les installations sportives municipales qui se trouvent à proximité de l'établissement scolaire.

Les élèves inscrits à la section sportive sont incités à adhérer à l'association sportive du collège. Ils pourront participer aux compétitions UNSS, dans lesquelles ils auront l'occasion de représenter le collège et de donner une finalité à leurs séances d'entraînement.